

Encourager la participation citoyenne sur un territoire – Tiers lieu Transition écologique Ville de Lomme

PRESENTATION SYNTHETIQUE DE LA STRUCTURE

La Ville de Lille et ses communes associées accueillent chaque année des jeunes en service civique.

Affectés à des missions de lutte contre l'isolement, ils contribuent par leur investissement, à retisser du lien en allant aux devants des habitants.

Ils véhiculent ainsi les valeurs de solidarité, de proximité et participent au quotidien à améliorer leur bien-être.

Au-delà de l'action menée auprès des plus fragiles, elle souhaite en effet améliorer l'information et l'accessibilité des services rendus aux publics, sur des sujets très variés.

INTITULE DE LA MISSION : **Encourager la participation citoyenne sur un territoire**

Thématique : MEMOIRE ET CITOYENNETE

Nb de postes : 1

OBJECTIF CITOYEN DE LA MISSION

(300 caractères max)

La mission est d'accompagner un collectif dans le lancement et la gestion d'un tiers-lieu situé à la Gare de Lomme, impulsé par la Ville. Ce lieu est un carrefour des Transitions (écologique, sociale, sociétale, solidaire, etc.), où se tiendront dès septembre, différentes activités (accompagnement, sensibilisation, communication etc.), des formations aux enjeux climatiques, des cafés débats, des activités de potager et dès 2023 une activité de « Repair ».

ACTIVITES

Le ou La volontaire est amené.e à :

En lien avec le chef de projet de la ville qui accompagne le projet et le représentant du collectif citoyen, il s'agira pour la.le candidat.e de participer à l'organisation des activités quotidiennes (formulation des plannings, tâches administratives, accueil des publics, ouverture/fermeture du lieu).

- Participer à l'accompagnement des porteurs de projet dans leurs actions
- Faire le lien entre les porteurs de projets et la collectivité pour faciliter la mise en œuvre de leurs actions
- Co- animer des ateliers (cafés débats, activités de potager...) et participer à la mise en place de nouveaux ateliers
- Accueillir le public et les informer sur le collectif, le tiers-lieu, les activités...

Lieu d'activité (si différent du siège social de la structure) et matériel mis à disposition

Le lieu de la mission est-il accessible aux personnes à mobilité réduite ? oui non

La mission est accessible aux mineurs dès 16 ans ? oui non

Date prévisionnelle de démarrage

Octobre 2022

Durée de la mission et durée hebdomadaire de travail

9 mois,
25 h/semaine

PASS SANITAIRE

La structure d'accueil relève du champ de la [loi n° 2021-1040 du 5 août 2021](#) relative à la gestion de la crise sanitaire entraînant notamment la mise en œuvre, dans certains secteurs d'activités, d'un « passe sanitaire » ou d'une obligation de vaccination ? oui non

(Vous trouverez la liste des lieux et activités concernés dans la [FAQ](#) - Q1)

FORMATION DES VOLONTAIRES

Avec Unis cité ou la MRES, vous participez à des rassemblements avec d'autres volontaires pour échanger, débattre, partager sur des sujets de citoyenneté ou d'écologie et vous serez formés aux premiers secours par les sapeurs-pompiers qui vous feront passer le PSC1

ACCOMPAGNEMENT ET TUTORAT

Le volontaire est accompagné par un tuteur référent au sein de l'organisme d'accueil pour mener à bien sa mission. Le tuteur aide également le volontaire à réfléchir à son projet d'avenir à l'issue de son Service Civique et réalise son bilan nominatif. En parallèle, la Mission Locale vous accompagne de manière globale tout au long de votre volontariat (accès à la santé, logement, mobilité France ou Internationale, définition de l'orientation professionnelle, accès aux formations, recherche d'emploi, accompagnement à l'entrepreneuriat...)

CAPACITE D'INITIATIVE

Le volontaire en Service Civique peut être force de proposition et faire évoluer le contenu de sa mission.

Modalités de recrutement

① **Remplir le dossier de candidature** sur le site de la Mairie de Lille <https://www.lille.fr/> ou retirer le dossier papier à l'accueil de la Mission Locale (5 Bd du Maréchal Vaillant à Lille) ou sur le site de la Mairie de Lille.

② **Compléter le dossier de candidature** et joindre les pièces suivantes :

- Photocopie de la carte nationale d'identité recto-verso en cours de validité ou de la carte de résident en cours de validité, pour les personnes de nationalité étrangère.
- Justificatif de domicile. En cas de logement chez un tiers, demander à cette personne de rédiger une attestation d'hébergement et joindre un justificatif de domicile au nom de cette personne.

③ **Prendre contact avec les conseillères Service Civique** servicesciviqueslille@reussir.asso.fr pour dépôt de la candidature

Indemnisation

Le Service Civique ouvre droit à une indemnité financée par l'Etat de **489,59 € par mois + 111,35 €** versés par l'organisme agréé, soit **600,94 € au total**.

Le volontaire peut percevoir en plus une bourse de **111,45 €** si : Il est bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA) au moment de la signature du contrat de Service Civique ou si vous appartenez à un foyer bénéficiaire du RSA ; ou s'il est titulaire d'une bourse de l'enseignement supérieur du 5ème, 6ème ou 7ème échelon au titre de l'année universitaire en cours. Ce critère ne vous concerne donc que si vous poursuivez vos études en même temps que votre mission.

EN CAS DE RECRUTEMENT, LES DOCUMENTS MENTIONNES CI-DESSOUS VOUS SERONT DEMANDÉS POUR L'ÉTABLISSEMENT DU CONTRAT DE SERVICE CIVIQUE :

- RIB (au nom du jeune)
- Copie de la pièce d'identité recto/verso
- Copie de l'attestation de sécurité sociale ou de la carte vitale (avec numéro de sécurité sociale lisible)
- Justificatif de domicile : exemple facture EDF, GDF, quittance de loyer (si pas au nom du jeune fournir en plus une attestation d'hébergement et copie CNI recto verso de l'hébergeur)
- Certificat médical d'aptitude au service civique
- Attestation de bourse universitaire le cas échéant (pour les étudiants, à partir de l'échelon 5)
- Attestation CAF si le jeune est bénéficiaire du RSA ou appartient à un foyer bénéficiaire du RSA
- Pour les mineurs : Autorisation parentale avec copie CNI recto verso du tuteur légal + copie du livret de famille (toutes les pages)

Pour information, le casier judiciaire doit être vierge pour s'engager au sein de la fonction publique.